



Le mot du Maire

Chers Amis,

*La nouvelle année a débuté dans une ambiance bien particulière !
Pendant ces premiers jours, nous avons vu se succéder la surprise, l'indignation, la révolte et l'émotion. Les techniques modernes de communication nous ont fait vivre en quasi direct les tragiques événements liés à ces attentats inacceptables.*

*Sur le plan communal, 2015 s'inscrit dans un contexte financier difficile.
La décision de l'Etat de réduire drastiquement les moyens des collectivités pèse lourdement sur leurs finances, donc freinent les projets et pénalisent les villages.*

*- **Des recettes en moins** : une dotation habituellement versée par l'Etat qui diminue en 2015 de 18% par rapport à 2013. Avec une régression progressive prévue de 30%, en 2017. Cette subvention n'avait jamais diminué depuis plus de 35 ans !*

*- **Des dépenses en plus** :*

- la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires,*
- la suppression de la maîtrise d'œuvre de l'ancienne DDE, antérieurement mise à disposition gratuitement par l'Etat,*
- la suppression de l'instruction gratuite des permis de construire par l'Etat,*
- la transformation devenue nécessaire du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme, si l'on souhaite que le conseil municipal maîtrise un développement raisonnable du village.*

La fusion des communautés de communes a malheureusement permis de vérifier ce que nous avions prévu: des services en moins, cantine et garderie, abandonnés par la communauté de communes et confiés à nouveau aux communes, en leur créant des dépenses supplémentaires. Elles sont bien oubliées les économies d'échelle promises et annoncées par les convaincus de cette opération. Les impôts locaux ont grimpé, à l'exemple de la taxe d'habitation de la nouvelle communauté de communes qui a augmenté de + 50 % !

A Vandeuil, le conseil a décidé de compenser cette importante augmentation par une baisse des taux communaux, de manière à ce que l'opération soit neutre pour les habitants.

Deux éléments ont été déterminants dans ce choix : la bonne santé financière de la commune les difficultés actuelles des ménages.

Mais, évidemment, cela s'est fait au détriment des moyens communaux, donc de la réalisation de projets dans le village.

En 2014, des réalisations :

Le beffroi de la mairie a été restauré. Un cheminement piéton reliant l'école au lotissement de la rue de Sachs a été aménagé pour les parents et les enfants.

Pour 2015, des projets :

- *l'enfouissement des réseaux de la rue du clos Bénard et de la place devrait commencer au premier semestre. Ces travaux ont été retardés. Le SIEM, qui est le chef d'orchestre de ce projet, n'ayant pas reçu les dotations de l'Etat depuis 8 mois, a dû revoir son planning.*
- *Les études de l'aménagement de l'entrée du village et de la voirie de la rue de Serzy, ainsi que l'agrandissement du parking de la salle sont terminées. Un dossier de subvention a été transmis.*

Une vie locale animée

Votre conseil a toujours encouragé les animations du village.

Aussi, je remercie, en son nom, tous ceux qui œuvrent régulièrement ou occasionnellement dans l'intérêt du village :

- *les membres de l'association « La Vandolienne », pour les animations : repas des Séniors, organisation de la sortie au spectacle, la chasse aux œufs, le repas du 13 juillet, la randonnée, la fête de la citrouille, l'arbre de Noël des enfants. J'en profite pour féliciter Angélique pour sa présidence pendant plusieurs années et Muriel pour sa reprise du flambeau.*
- *les membres du comité de fleurissement sous la conduite de Claude, qui permettent au village de maintenir sa deuxième fleur dans le classement des villages fleuris.*
- *Les sapeurs pompiers qui, en cas de besoin, sont présents.*

En conclusion de ce propos, je vous présente mes meilleurs pour l'année 2015, et souhaite à tous les Vandoliens une excellente santé, et beaucoup de bonheur dans notre village.

François Mourra

Réunions

- - -

Conseil municipal



Réunions du conseil municipal

(résumé)

REUNION DU 10 SEPTEMBRE 2014

Présents : F.Mourra, C.Moreaux, R. Lefort, J. Daemers, C.Gérard, E.Griffon, D.Mareigner, F.Servagnat, M.Stein

Présidence: F. Mourra, Maire

Secrétaire: E.Griffon

Excusées : H. Fournaise, G.Novak

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

TRAVAUX

Sente de la rue de Sachs : il reste les plantations de la charmille à effectuer.

Enfouissement de réseaux de la rue du clos Bénard et de la place: le SIEM doit intervenir en fin d'année.

Réfection du beffroi : le couvreur a programmé ces travaux en fin d'année

Projets : le conseil inventorie les futurs projets :

- L'aménagement de la rue de Serzy, dont un premier état des lieux avait été effectué par la DDT, avec des préconisations.
- L'agrandissement du parking de la salle (à étudier)
- L'aménagement de la place (à étudier)

La DDT ayant cessé de mettre à disposition son personnel dans le cadre de l'ATESAT, les communes doivent se rapprocher de cabinets privés pour mener à bien de telles opérations.

Dans un premier temps, le conseil municipal décide de rechercher un maître d'œuvre pour élaborer un projet chiffré de l'aménagement de la rue de Serzy et du parking de la salle.

En ce qui concerne les travaux d'enfouissement des réseaux, le Maire commente le tableau des coûts prévisionnels. Le montant total est d'environ 132 000 € TTC (dont 85 000 € environ à la charge de la commune) nécessite d'ajouter 15 000 € au budget primitif 2014 dans le cadre d'une décision modificative. Le conseil approuve cette décision.

DECLARATION A L'ASSURANCE

Le Maire informe le conseil que des petites fissures sont apparues sur le sol de la salle, récemment construite. Aussi, il propose de saisir la SMACL, dans le cadre de l'assurance Dommage d'Ouvrage souscrite.

POINT SUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES A LA RENTREE

Le Maire fait le point sur le déroulement des activités

périscolaires, lors de la rentrée 2014.

Comme prévu, les conventions avec les communes partenaires ont été signées. Une nouvelle organisation a été mise en place. L'effectif des élèves scolarisés est en baisse.

Les transports ont pris en compte les nouveaux horaires, résultant de l'aménagement des rythmes scolaires. Le surcoût résultant d'une part de la restitution des activités périscolaires aux communes lors de la fusion des intercommunalités et d'autre part de l'aménagement des rythmes scolaires a été financé par une augmentation des services aux parents et par une participation des communes concernées.

Une commission périscolaire a été créée par les communes de Montigny sur Vesle, Prouilly et Vandeuil, de manière à suivre la gestion de ces activités.

Celle-ci est composée du maire et d'un élu par commune.

Le Maire propose désigner Dominique Mareigner comme deuxième représentant de Vandeuil.

Le conseil approuve cette nomination.

MISE EN PLACE D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire résume les modifications impliquées par la loi ALUR. Il rappelle la situation de la commune en termes d'urbanisme.

Celle-ci possède actuellement un POS (Plan d'Occupation des Sols) qui a permis jusqu'alors de conserver au village son caractère rural.

La nouvelle loi offre plusieurs options à la commune :

- soit transformer ce POS en PLU (Plan Local d'Urbanisme), ce qui permettra de conserver la maîtrise des sols au niveau communal,
- soit ne rien faire. Dans ce cas la maîtrise de l'urbanisme du village reviendra à l'état,
- soit d'adhérer à la démarche de confection d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), et de confier sa rédaction et sa gestion au niveau intercommunal.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'engager la procédure de confection d'un PLU pour la commune.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Le conseil municipal a communiqué à l'administration fiscale la liste des habitants proposés pour faire partie de la commission des impôts.

Cette dernière demande de proposer deux noms supplémentaires de personnes redevables d'une taxe locale, mais résidant hors de la commune.

Le conseil propose donc Christian Dégenne (Pévy) et Geneviève Loison (Prouilly), tous deux exploitent des vignes à Vandeuil.

DOCUMENT UNIQUE

Le Maire indique que dans chaque collectivité, le code du travail (art 4121-1) impose à l'autorité territoriale de réaliser l'évaluation des risques professionnels de ses agents et de consigner les résultats dans un document intitulé document unique.

Après en avoir débattu, le conseil considère qu'il y a lieu de s'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels basés sur la réalisation d'un document unique. Cette procédure sera mise en œuvre au niveau de la communauté de communes pour les communes membres.

PERMISSION DE VOIRIE POUR LA SLEE

Le Maire indique qu'il va signer un arrêté de permission de voirie pour la Société Lyonnaise des Eaux pour que cette dernière puisse intervenir sur le réseau d'eau potable dans la commune.

TRAVAUX DE LA RN 31

Le Maire informe le conseil qu'il a diffusé une lettre d'information sur ces travaux à la population.

FETE DE LA CITROUILLE DU 28 SEPTEMBRE 2014

Le Maire indique qu'il a rédigé et diffusé un arrêté réglementant le stationnement dans les rues concernées par cette manifestation.

REUNION DU 21 OCTOBRE 2014

Présents : F.Mourra, C.Moreaux, R. Lefort, J. Daemers, H. Fournaise, C.Gérard, E.Griffon, D.Mareigner, G.Novak, F.Servagnat, M.Stein

Présidence: F. Mourra, Maire

Secrétaire: E.Griffon

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

TRAVAUX

Sente de la rue de Sachs : les plantations de la charmille sont en cours.

Enfouissement de réseaux de la rue du clos Bénard et de la place: une réunion de concertation est programmée avec les riverains et l'entreprise DRTP, le 29 octobre 2014, en vue du démarrage des travaux.

Réfection du beffroi : le couvreur a prévu de débiter les travaux le 23 octobre prochain.

Aménagement de la route de Serzy et du parking de la salle :

Lors du dernier conseil, le Maire a exposé au conseil que la DDT n'effectuera plus de prestations dans les communes au titre de l'ATESAT.

La commune doit donc rechercher un maître d'œuvre pour étudier et réaliser les habituels travaux d'aménagement et d'entretien de voiries.

Pour effectuer la maîtrise d'œuvre de l'aménagement

de la route de Serzy et du parking de la salle communale décidé lors de la dernière séance, le Maire propose de retenir l'entreprise CEREG, qui effectue ce type de mission dans le secteur.

Le coût de la prestation s'élève à 11 900€ HT incluant un lever topographique, pour une estimation de travaux de 150 000 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de retenir cette proposition.

CONVENTION POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le Maire explique que ce sujet avait déjà fait l'objet d'une délibération prise par chacune des trois communes pour définir une convention régissant la gestion périscolaire du pôle de Vandeuil.

Or, à la suite de l'annulation de la délibération du conseil municipal de Montigny sur Vesle, un nouveau vote de cette commune est intervenu et a proposé quelques modifications de cette convention.

Aussi, après examen de cette nouvelle rédaction de la convention, le conseil :

- accepte que la commune de Prouilly soit en charge de la gestion administrative et comptable des activités périscolaires du pôle de Vandeuil,

- autorise le Maire à signer cette nouvelle convention avec les communes de Montigny sur Vesle et de Prouilly,

- désigne le Maire, François Mourra et Dominique Mareigner, conseiller municipal, comme membres de la commission afférente à cette convention.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2014-25.

EQUIPEMENT EN HAUT DEBIT

Le Maire expose que le SIEM a été chargé par le conseil général de réaliser le schéma général d'aménagement numérique de la Marne.

Dans un premier temps, différentes présentations ont eu lieu dans les communautés de communes de la Marne, de manière à analyser l'état des lieux, et à proposer des scénarios d'augmentation du débit numérique des villages du département.

Puis, un chiffrage approché des solutions envisageables a été effectué et soumis aux décideurs.

En ce qui concerne la communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, la discussion a débouché sur la proposition d'équiper en fibre optique la totalité de son territoire. Ces travaux permettront d'atteindre des très hauts débits (100 Mbits).

SITE INTERNET

JVS MAIRIESTEM fournit différents logiciels de gestion de la commune (comptabilité, liste électorale, cimetière...)

Cette entreprise propose aux communes une option permettant de gérer un site internet.

Ce site permettrait d'offrir des informations accessibles 24H/24.

Outre une présentation détaillée de la commune (son histoire, son organisation, ses projets et réalisations...),

un tel site offrirait des services pratiques sur les formalités et renseignements administratifs sur la vie à Vandeuil.

Après discussion, le conseil approuve ce projet qui sera mis en œuvre progressivement.

EQUIPEMENT COMMUNAL

Le conseil décide d'acquérir une remorque avec ses accessoires pour l'exercice des travaux communaux. Le coût prévisionnel s'élève à 1 250 € HT

REUNION DU 8 DECEMBRE 2014

Présents : F.Mourra, C.Moreaux, R. Lefort, H. Fournaise, C.Gérard, E.Griffon, G.Novak, M.Stein

Excusés : J.Daemers, D. Mareigner F.Servagnat

Présidence: F. Mourra, Maire

Secrétaire: E.Griffon

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

CONVENTION AVEC LA DDT

Le Maire expose que la DDT a proposé de signer une convention de mise à disposition gratuite des services de la DDT dans le cadre de l'élaboration du PLU.

A la suite de la projection de la vidéo projection du texte de cette convention, le conseil en approuve les termes et autorise le Maire à signer ce texte.

ECLAIRAGE DE L'EGLISE

Le Maire explique au conseil que, dans le cadre du projet de réfection de l'éclairage public lié à l'enfouissement des réseaux de la rue du clos Bénard et de la place, l'entreprise retenue a proposé un devis pour l'éclairage de l'église. Celui-ci comprend une solution de base et différentes options possibles, présentées en vidéo projection. Après discussion, le conseil retient la version de base et les options 1 et 4, pour un montant 6 410 € HT.

RAPPORT ANNUEL DU SYVALOM

Le Maire rappelle que la compétence Ordures ménagères a été transférée à la communauté de communes qui, elle-même, l'a transférée au SYCOMORE. Ce syndicat assure le ramassage des ordures ménagères (triées et non triées) et expédie au SYVALOM les déchets ménagers en vue de les incinérer.

Les vues projetées détaillent les circuits de collecte, de traitement et de valorisation de ces ordures.

Le conseil prend acte de cette présentation du rapport de l'année 2013.

PREVISION DE DGF AU BUDGET 2015

Le Maire explique qu'à la suite des annonces de baisses importantes pour les années qui viennent de la Dotation Générale de Fonctionnement que l'Etat verse aux collectivités.

Compte tenu des éléments à prendre en compte à ce jour, les calculs montrent que la DGF de 2015 sera inférieure de 18% à celle de 2013.

En effet, pour la commune de Vandeuil, cette dotation

prévisionnelle sera de 24 591 € alors qu'elle était de 30 109 € en 2013.

COLIS DES SENIORS EN 2014

Cette année, le conseil décide que la distribution des colis sera effectuée par Christine Gérard, Gérard Novak et Michel Stein. Le coût du colis est fixé à 40 € pour les personnes seules et à 50 € pour les couples. Une bouteille de champagne sera ajoutée à chaque colis. Cette distribution concerne les Vandoliens de 70 ans et plus. Le Maire donne la liste de ces habitants concernés et inscrits sur la liste électorale.

VŒUX 2015

La date de la cérémonie des vœux de la commune est fixée au samedi 18 janvier 2015 à 11 H.

REUNION DU 13 JANVIER 2015

Présents : F.Mourra, C.Moreaux, R. Lefort, J.Daemers, C.Gérard, G.Novak, M.Stein

Excusés ou absents : D. Mareigner, F.Servagnat, E. Griffon, H. Fournaise,

Présidence: F. Mourra, Maire

Secrétaire: G.Novak

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

REALISATION DU BUDGET PERISCOLAIRE

Le Maire indique qu'il assisté à la réunion de la commission périscolaire, réunissant les élus des 3 villages concernés par le pôle scolaire de Vandeuil. Cette commission a examiné l'état d'avancement du budget élaboré à la rentrée scolaire. La Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, chargée du paiement des repas et de leur refacturation aux communes étant en retard, les comptes font apparaître un excédent de fonctionnement.

TRAVAUX DE LA RUE DE SERZY ET DU PARKING

Le Maire explicite les éléments du dossier élaboré par le cabinet CEREG, chargé de la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Les plans sont projetés et commentés.

- vu le marché de maîtrise d'œuvre confié au cabinet CEREG
- vu le projet et l'estimation du projet par ce même cabinet,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- sollicite une subvention, dans le cadre de la DETR, calculée sur le montant prévisionnel des travaux qui s'élève à 180 000 € HT,
- adopte le financement envisagé,
- s'engage à réaliser les travaux, en cas d'octroi de cette subvention,
- mandate le Maire pour mener à bien cette opération.

REAMENAGEMENT DE PRÊT

Le Maire indique que la commune possède un seul prêt qui a été négocié pour les travaux de la mairie et de la salle.

A l'époque, le taux était de 4,25 %. Le capital restant dû est de 163 461,41€. Compte tenu de ces intérêts, le montant à payer serait de 189 840,68 €

A ce jour, compte tenu des données économiques récentes, les taux des prêts ont baissé et le Maire s'est rapproché du Crédit Agricole, qui a consenti ce prêt, pour lui étudier des possibilités de réaménagement.

Ce dernier a fait deux propositions :

- Réaménagement du prêt à un taux de 1,59%, sur la même durée, ce qui coûterait 185 944,87 €
- Remboursement anticipé du prêt pour un montant de 178 783,19 €

Après en avoir débattu, le conseil décide de retenir la proposition de remboursement.

ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE DE LA SALLE

Le Maire indique que des petites fêlures sont apparues dans le carrelage de la salle. L'assurance Dommage Ouvrage contractée auprès de la SMACL a été mise en œuvre et une expertise a eu lieu en présence de l'architecte, de l'assistant maître d'ouvrage, et des entreprises. L'assurance a évalué le préjudice à 1 380 € TTC. Le conseil accepte cette évaluation. Toutefois, la décision de remplacement des carreaux touchés ne sera prise qu'après suivi de l'évolution de ces fissures.

CONTRAT DE MAINTENANCE

Le Maire explique qu'il a reçu, accompagné des adjoints, l'entreprise qui a effectué les travaux de chauffage, ventilation et de plomberie dans le cadre de l'aménagement de la mairie et de la construction de la salle.

L'objectif était de déterminer le programme d'intervention d'un contrat de maintenance global annuel pour ces installations. L'entreprise a donc fait une proposition. Le

Maire projette les éléments de ce projet de contrat, dont le montant annuel s'élève à 876 € TTC.

Après discussion, le conseil décide de souscrire ce contrat et charge le Maire de son application.

ASSOCIATION FONCIERE

Le Maire donne lecture du courrier reçu de la chambre d'agriculture qui expose que, le 27 février 2015, le mandat des membres du bureau de l'association foncière arrive à expiration.

Le Maire rappelle que l'association foncière de Vandeuil est composée de :

- 6 membres désignés par la Chambre d'agriculture
- 6 membres désignés par le conseil municipal
- Le Maire, membre de droit
- Le représentant de la DDT

Cette nomination devant être établie en concertation, le conseil suggère de proposer la reconduction des anciens membres encore candidats.

GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE

Le Maire explique qu'en 2014 le marché du gaz a vu disparaître les premiers tarifs réglementés de vente régulés par les Pouvoirs Publics. C'est désormais le tour du marché de l'électricité qui s'ouvre à la concurrence :

- au 31 décembre 2015, les tarifs réglementés des sites « jaunes » (supérieurs à 36 KVA) et « verts » (à partir de 250 KVA) disparaissent.
- les sites professionnels et résidentiels au tarif bleu perdurent (inférieurs à 36 KVA)

Aussi, comme il l'a déjà fait avec satisfaction avec le gaz, le SIEM propose de constituer un groupement d'achat de l'électricité pour obtenir des meilleurs prix.

Après débat, le conseil déclare être intéressé par cette initiative.

Etat civil

o o o

Naissance

Julia Suzanne VIGNANDO, née le 26 mai 2014

Décès

Marcel CODER, né le 25 mai 1940, décédé le 9 avril 2014

Henri BONIFACE, né le 8 septembre 1930, décédé le 21 août 2014

Emilienne LEFEVRE-MENNECHET, née le 18 mai 1922, décédée le 8 avril 2014



Les Sapeurs Pompiers de Vandeuil vous souhaitent une bonne et heureuse année

Travaux de réfection du beffroi de la mairie



Lors de la maintenance de l'horloge, des fuites du toit ont été mises en évidence. Après inspection, il est apparu que le beffroi était fortement dégradé.

Aussi, sa restauration a été confiée à l'entreprise de couverture Chauvière.

La rose des vents, fort endommagée, a été remplacée par un modèle plus grand.



Pendant les travaux

La réalisation

Les projets de l'année



Le programme d'enfouissement des réseaux de la rue du Clos Bénard et de la place Ste Philomène a été décalé du fait du retard de paiement des subventions de l'Etat au Syndicat Intercommunal des Energies de la Marne, principal acteur de ces travaux.

Le programme détaillé concerne l'enfouissement de plusieurs réseaux : électriques, téléphoniques, et la réfection de l'éclairage public.

Le génie civil intégrera une gaine en provision de l'arrivée future de la fibre.

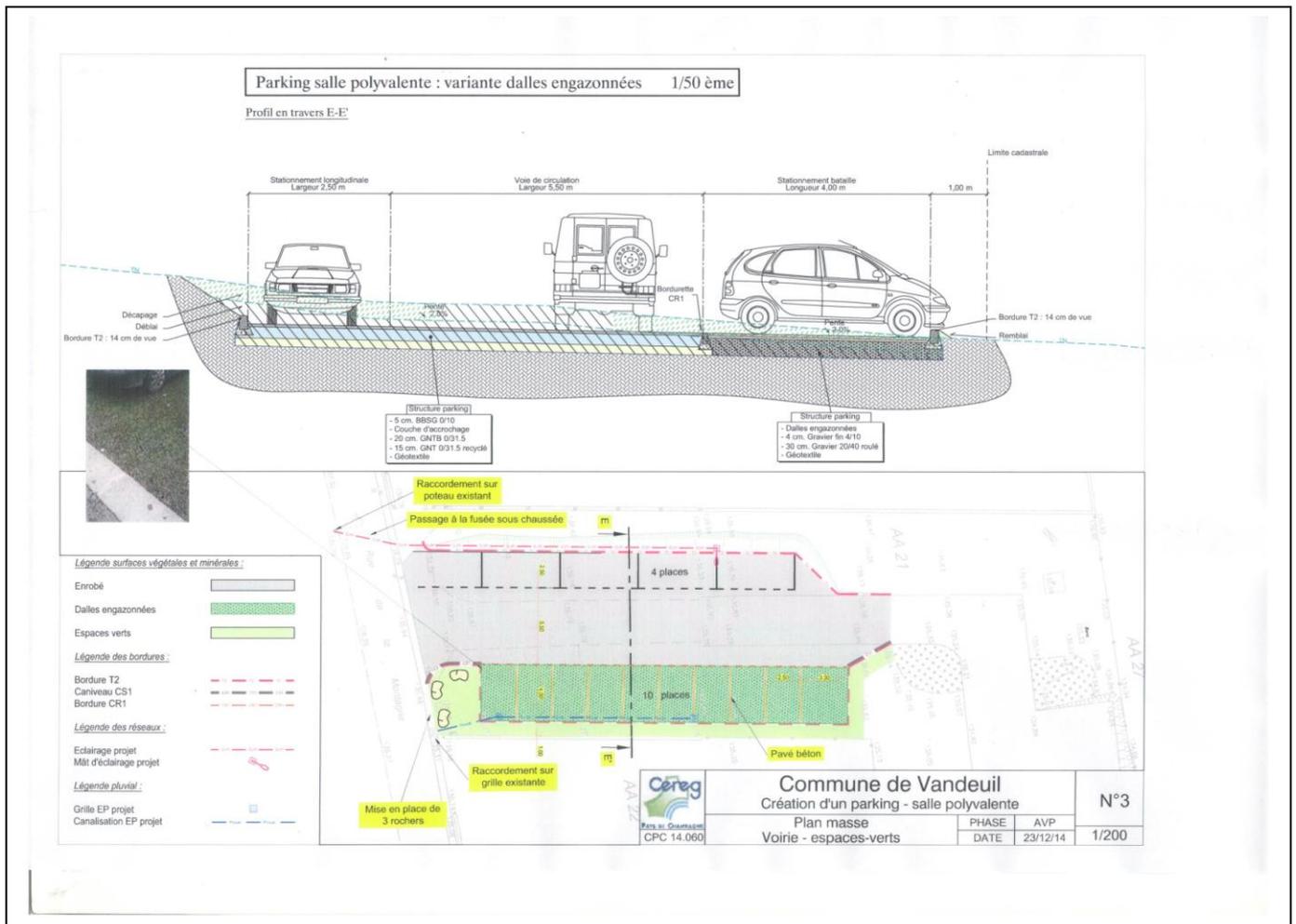
Normalement, ces travaux seront effectués au 1^{er} semestre 2015.



Les projets de l'année

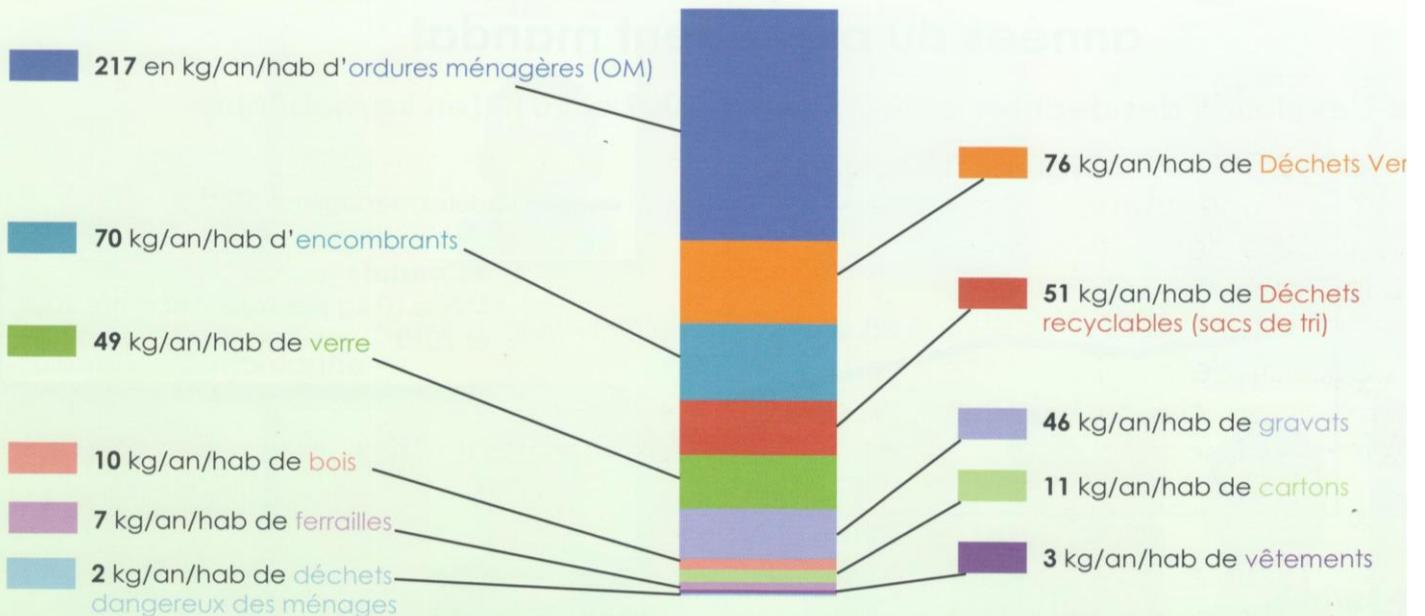


L'aménagement de la rue de Serzy et du parking de la salle



Bilan du SYCOMORE

Le bilan des déchets collectés en 2013



	Ordures ménagères	Verre	Emballages et Papiers / journaux	Déchets issus des déchèteries	TOTAL
SYCOMORE (année 2013)	217 kg/hab.	49 kg/hab.	51 kg/hab.	224 kg/hab.	541 kg/hab.
Moyenne nationale (année 2011)*	288 kg / hab.	29 kg / hab.	48 kg / hab.	195 kg / hab.	560 kg / hab
Moyennes MARNE (année 2012)*	252 kg / hab.	39 kg / hab.	51 kg / hab.	172 kg / hab.	514 kg / hab

* Dernières données connues.

Nos résultats pour le verre et les déchets issus des déchèteries dépassent les moyennes nationale et départementales. Nous vous encourageons à continuer à bien trier vos déchets ! Le poids de la poubelle d'ordures ménagères en est réduit d'autant.

Le bilan financier en 2013 et comparaison des recettes en €/hab/an entre 2009 et 2013

Flux	OM	TRI	VERRE	DECHETERIE	TOTAL
TOTAL NET (Dépenses - Recettes) en €	1 708 667	140 231	23 359	777 337	2 649 594
En € par habitant	56,77	4,66	0,77	25,83	88,03

Années	€/habitant/an	Explication de l'augmentation de 4 € entre 2012 et 2013
2013	88,03	→ + 1,50 € de hausse du coût de traitement des déchets
2012	83,91	
2011	78,62	→ + 1,50 € de hausse des frais de collecte ;
2010	84,28	
2009	88,75	→ + 1 € dû à la réduction des recettes.



Animations Vie locale



Fête de la citrouille



Préparation



Promotion à la radio



Fête de la citrouille



Fête de la citrouille



Décorations de Noël



Noël des enfants



La préparation des gâteaux



Le spectacle

Repas des Séniors



Vœux 2015



LES BONS RÉFLEXES POUR PROTÉGER VOTRE MAISON

PROTÉGEZ VOS ACCÈS

- 1 Pensez à verrouiller les accès de votre maison (portes, fenêtres, garages...) et à fermer vos volets à la nuit tombée.
- 2 Optez pour un éclairage extérieur qui s'active à la détection du mouvement.
- 3 Équipez vos soupiraux et ouvertures avec des grilles adaptées.
- 4 Équipez votre maison d'une alarme.

LAISSEZ DES SIGNES DE PRÉSENCE DANS VOTRE DOMICILE

- 5 Évitez les messages d'absence sur votre répondeur.
- 6 Faites relever votre courrier postal ou à défaut faites le conserver par la poste.
- 7 Créez l'illusion d'une présence (laissez une ampoule basse-tension allumée ou utilisez un programmeur).

INFORMEZ VOTRE VOISINAGE DE VOTRE ABSENCE

- 8 Si vous l'avez de vos déplacements prolongés, votre voisin peut « faire vivre » votre domicile en votre absence (relevé du courrier, ouverture des volets...). Cette solidarité, en lien avec la police ou la gendarmerie, permet de déjouer les tentatives de cambriolages.
- LA SOLIDARITÉ DE VOISINAGE EST ESSENTIELLE !**

INFORMEZ LE COMMISSARIAT DE POLICE OU LA BRIGADE DE GENDARMERIE LA PLUS PROCHE D'UN DÉPART PROLONGÉ

- 9 Une fiche « tranquillité résidences » remplie par vos soins (coordonnées, durée de votre absence) nous permettra de mieux veiller sur votre maison.

Vous êtes victime d'un cambriolage composez sans attendre le 17

Ne touchez à rien
Protégez la zone d'entrée des cambrioleurs ainsi que les endroits qui ont été fouillés : policiers ou gendarmes se déplaceront pour trouver traces et indices.

CONTACTS UTILES

- Police ou gendarmerie **17**
- Opposition bancaire **0892 705 705**
- Opposition chèqueur **0 892 48 32 08**

■ **Téléphones portables volés :**
 Procurez-vous au préalable le code IMEI de votre téléphone en composant sur celui-ci ***#06#**
 le code s'affichera automatiquement.

Plus de conseils sur :
www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/Mon-domicile

Avec le soutien du Conseil régional de Champagne-Ardenne



La prévention des cambriolages est l'affaire de tous. Votre vigilance est indispensable pour lutter contre un phénomène qui n'est pas une fatalité.



Résolution : www.commissariat.fr



ENSEMBLE LUTTONS CONTRE LES CAMBRIOLAGES

VOTRE VIGILANCE EST INDISPENSABLE



Aide-Mémoire du Tri

Les sacs et les bacs sont à sortir la veille au soir du jour de collecte



DANS LE SAC DE TRI



Ne pas déposer :

- Les autres plastiques
- Le polystyrène
- Les gros cartons
- Les emballages non vidés
- Le verre



DANS LA POUBELLE USUELLE



Ne pas déposer :

- Les déchets verts
- Les cartons
- Les gravats
- Les déchets dangereux
- Le verre



DANS LA BENNE À VERRE



Ne pas déposer :

- La vaisselle (verres, assiettes)
- Les miroirs
- Les vitres brisées
- Les aquariums
- Les ampoules



Calendriers de ramassage des ordures ménagères

Lhéry, Serzy, Vandeuil

e 2015

Janvier						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
			8	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Février						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

Mars						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Avril						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Mai						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Juin						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Breuil-sur-Vesle, Jonchery-sur-Vesle, Montigny-sur-Vesle

e 2015

Janvier						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Février						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

Mars						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Avril						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Mai						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Juin						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Horaires d'ouverture des 5 déchèteries gérées par le

Toutes les déchèteries
sont fermées le dimanche
et les jours fériés



Horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 31 mars

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ECUEIL	Fermée	14h - 17h	Fermée	9h - 12h	14h - 17h	10h - 12h 14h - 17h
GUEUX	9h - 12h	14h - 17h	14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h	10h - 12h 14h - 17h
MUIZON	14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h	Fermée	14h - 17h	10h - 12h 14h - 17h
JONCHERY SUR VESLE	14h - 17h	Fermée	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 13h30 - 18h
FISMES	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 13h - 17h				

Horaires d'été du 1^{er} avril au 31 octobre

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ECUEIL	Fermée	14h - 18h	Fermée	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h
GUEUX	9h - 12h	14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 18h
MUIZON	14h - 18h	9h - 12h	9h - 12h	Fermée	14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h
JONCHERY SUR VESLE	13h30 - 18h	Fermée	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h30
FISMES	9h - 12h 13h30 - 18h30					